



Lamotte-Beuvron

Affiché le 04/12/2019  
Le Maire,

# CONSEIL MUNICIPAL du 02 décembre 2019

## Compte-rendu succinct

L'an deux mille dix-neuf, le 02 du mois de décembre, à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Lamotte-Beuvron s'est réuni en mairie, sur la convocation en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf, de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

**Sont présents :**

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,  
M<sup>mes</sup> BEAUFRÈRE, BUZON, CORRET, COUTANT, ELIET, HÉLIE, RYCHTER, MM. BOURDIN, CARNOY, DESAINSTLOUP, DUFRAINE, DUPONT, FLEURY, GUILLIER, SENÉ, TARQUIS.

**Sont absents excusés :**

M<sup>me</sup> Laurence LEDUC

Donne procuration à

M<sup>me</sup> Elisabeth CORRET

M<sup>me</sup> Béatrice ROUX

Donne procuration à

M<sup>me</sup> Marie-Josée BEAUFRÈRE

M<sup>me</sup> Ludivine TINERT

Donne procuration à

M. Stéphane DUFRAINE

M. Emmanuel VENTEJOU

Donne procuration à

M<sup>me</sup> Marie-Ange COUTANT

M. Thibaut VUILLEMEY

Donne procuration à

M. Noël SENÉ

**Est absent :**

M. Laurent LEGUAY

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Monsieur Philippe FLEURY

**QUORUM :**

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019**

Approuvé à la majorité avec une abstention.

## **2019-05-01 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL 2019**

Délibération adoptée à la majorité avec une abstention.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 4	Total article	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 4	Total article
615221	Entretien bâtiments	8 000,00	11 000,00	19 000,00	74718	Dotations de l'Etat	36 800,00	41 400,00	78 200,00
615231	Entretien voirie	25 000,00	30 400,00	55 400,00					
<b>TOTAL</b>		<b>33 000,00</b>	<b>41 400,00</b>	<b>74 400,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>36 800,00</b>	<b>41 400,00</b>	<b>78 200,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 4	Total article	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 4	Total article
300-2315	Eclairage public	26 500,00	1 500,00	28 000,00					
317-2315	Stade des Bruyères	0,00	2 400,00	2 400,00					
326-2188	Remplacement matériel restaurant scolaire	2 561,00	45,00	2 606,00					
326-2315	Vannes chauffage gaz restaurant scolaire	1 000,00	2 100,00	3 100,00					
343-2315	Place de la mairie	108 300,00	2 500,00	110 800,00					
355-2138	Gare	0,00	66 800,00	66 800,00					
303-2313	Mairie / bâtiments	21 966,80	-4 200,00	17 766,80					
306-2115	Acquisition terrains bâtis	377 000,00	-11 000,00	366 000,00					
313-2313	Gymnases	56 000,00	-10 000,00	46 000,00					
332-2315	Place de l'église	1 000,00	-1 000,00	0,00					
020	Dépenses imprévues	68 843,57	-49 145,00	19 698,57					
<b>TOTAL</b>		<b>663 171,37</b>	<b>0,00</b>	<b>663 171,37</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## **2019-05-02 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE CINÉMA**

Délibération adoptée à la majorité avec une abstention.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 2	Total article	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 2	Total article
60632	Fournitures petit équipement	1 000,00	1 000,00	2 000,00	7062	Redevances entrées cinéma	55 400,00	10 900,00	66 300,00
6135	Locations	23 000,00	1 000,00	24 000,00	74741	Remboursement CCAS	0	1 100,00	1 100,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	800,00	4 800,00					
6262	Frais de télécommunications	900,00	200,00	1 100,00					
6288	Autres services extérieurs	70,00	2 000,00	2 070,00					
64131	Rémunérations	18 671,00	7 000,00	25 671,00					
<b>TOTAL</b>		<b>47 641,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>59 641,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>55 400,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>67 400,00</b>

## **2019-05-03 : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ENTRE LA NOUVELLE GENDARMERIE ET LE ROND-POINT, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE : APPROBATION DU MONTANT DÉFINITIF DES TRAVAUX**

	Coût des travaux en €			MODE	Participations en €	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	Commune
<b>Electricité</b>	<b>177 197,61</b>	<b>35 439,52</b>	<b>212 637,13</b>	<b>HT</b>	<b>127 140,81</b>	<b>50 056,80</b>
<b>Dont :</b>						

Etudes	2 898,31	579,66	3 477,97	HT	1 159,32	1 738,99
Génie civil BT et travaux additionnels	76 556,93	15 311,39	91 868,32	HT	30 622,77	45 934,16
Divers et imprévus	3 972,76	794,55	4 767,31	HT	1 589,10	2 383,66
<b><i>Sous-total</i></b>	<b><i>83 428</i></b>	<b><i>16 685,60</i></b>	<b><i>100 113,60</i></b>	<b>HT</b>	<b><i>33 371,20</i></b>	<b><i>50 056,80</i></b>
Travaux complémentaires	93 769,61	18 753,92	112 523,53	HT	93 769,61	0
<b><u>Eclairage public</u></b> <b>Dont :</b>	<b>66 103,47</b>	<b>13 220,70</b>	<b>79 324,17</b>	<b>TTC</b>	<b>0</b>	<b>79 324,17</b>
Etudes	2 329,28	465,86	2 795,14	TTC	0	2 795,14
Génie civil et luminaires	60 626,41	12 125,28	72 751,69	TTC	0	72 751,69
Divers et imprévus	3 147,78	629,56	3 777,34	TTC	0	3 777,34
<b><u>Téléphone</u></b> <b>Dont :</b>	<b>24 551,22</b>	<b>4 910,24</b>	<b>29 461,46</b>	<b>TTC</b>	<b>0</b>	<b>29 461,46</b>
Etudes	1 318,57	263,71	1 582,28	TTC	0	1 582,28
Génie civil	22 063,54	4 412,71	26 476,25	TTC	0	26 476,25
Divers et imprévus	1 169,11	233,82	1 402,93	TTC	0	1 402,93
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>267 852,30</b>	<b>53 570,46</b>	<b>321 422,76</b>		<b>127 140,81</b>	<b>158 842,43</b>

Le Conseil municipal, à la majorité avec une abstention :

- modifie sa délibération du 4 septembre 2017,
- transfère temporairement au SIDELC la maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunications afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération.
- demande l'obtention des participations financières « éclairage public » du SIDELC.
- donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement.
- accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération.
- prend acte qu'en cas de non-réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC.
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération

### **2019-05-04 : STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Conseil municipal approuve à la majorité avec une abstention le recours à une délégation de service public pour l'exploitation d'une structure multi-accueil pour la petite enfance de vingt berceaux, situé avenue Emile Morin à Lamotte-Beuvron.

### **2019-05-05 : INFORMATION DES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

Le Conseil municipal prend acte des actions correctrices engagées et/ou réalisées par la commune.

### **2019-05-06 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020**

Cf. annexes 1, 2 et 3.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2020.

### **2019-05-07 :-OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2020**

Délibération adoptée à la majorité avec une abstention.

Après consultation de l'Union Commerciale, le Conseil municipal donne un avis favorable à la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail de Lamotte-Beuvron pour :

- dimanche 12 janvier 2020 : 1<sup>er</sup> week-end des soldes d'hiver
- dimanche 05 juillet 2020 : 2<sup>ème</sup> week-end des soldes et braderie le jour d'arrivée des championnats d'équitation
- dimanche 06 décembre 2020 : Marché de Noël
- dimanche 20 décembre 2020
- dimanche 27 décembre 2020

### **2019-05-08 : DÉNOMINATION DE L'ALLÉE ET DU PARKING DE LA MAIRIE**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Suite à la démolition de l'ancien bâtiment des services technique et au rachat de la parcelle située derrière ce bâtiment, la nouvelle place créée et l'ouverture du passage la reliant à la RD 2020, seront dénommés allée et place Simone VEIL.

### **2019-05-09 : PLAN D'ADRESSAGE : DÉNOMINATION DES VOIES HORS AGGLOMÉRATION**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Afin que toutes les habitations puissent être éligibles à la fibre optique, les adresses doivent disposer d'un numéro et d'un type/nom de voie. Les écarts seront numérotés en métrique et le nom des voies, hors agglomération, sera le nom de la commune de destination.

## **2019-05-10 : AVIS SUR LA RÉVISION DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2020-2026**

Avis favorable à l'unanimité.

Le Loir-et-Cher bénéficie, depuis 2002, d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage approuvé et révisé à plusieurs reprises, dont le bilan qualitatif et quantitatif est très positif. Toutefois, les habitudes de vie et les besoins ont évolué localement et nationalement, avec une accentuation du phénomène de semi-sédentarisation autour de polygones de vie constituant un axe majeur d'accompagnement : la prise en compte de ces évolutions est donc indispensable pour adapter les actions.

Les élus, les services de l'État, le Conseil départemental, les représentants de la société civile et les gens du voyage se sont réunis afin de co-construire un projet.

## **COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE** **DÉCISIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n° 2014/03/02 du 10 avril 2014, n° 2014/07/22 du 28 novembre 2014 et n° 2015/06/14 du 14 décembre 2015.

### **1) Décisions du Maire**

- **Décision n°2019-33 du 26 septembre** : il a été signé le marché public relatif aux assurances de la ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023, avec la SMACL (Niort – 79), aux conditions suivantes :
  - ✓ Lot 1 (dommage aux biens) : 13 094,49 € TTC
  - ✓ Lot 2 (responsabilité civile) : 4 008,72 € TTC
  - Avec l'option protection juridique de la ville : 680,40 € HT
  - ✓ Lot 3 (flotte automobiles – base et toutes options) : 5 822,09 € TTC
  - ✓ Lot 4 (protection juridique des agents et élus) : 356,43 € TTC
- **Décision n°2019-34 du 30 septembre** : il a été signé l'avenant n°1 au marché public d'entretien des bâtiments communaux, prolongeant la durée des prestations du 30 septembre au 30 novembre 2019, avec la société l'Entretien (Saint Jean de la Ruelle – 45).
- **Décision n°2019-35 du 2 octobre** : il a été signé le marché public de travaux relatif au lot n°4 (menuiseries intérieures) pour la rénovation intérieure du gymnase Emile Morin, avec l'entreprise Jérôme BARDET (Pierrefitte sur Sauldre – 41), pour un montant prévisionnel de **8 817,71 € HT**.
- **Décision n°2019-36 du 3 octobre** : pour le Festival du Film de Lamotte-Beuvron, se déroulant du 4 au 6 octobre 2019, il a été fixé les tarifs suivants :
  - ✓ Pass week-end : 15 €
  - ✓ Pass samedi : 10 €
  - ✓ Pass dimanche : 5 €
- **Décision n°2019-37 du 11 octobre** : pour l'organisation du 31<sup>ème</sup> Salon des Antiquaires, du 1<sup>er</sup> au 3 novembre, il a été accordé la location de la salle des fêtes pour un montant de 3 000 €.
- **Arrêté n°2019-344 du 14 octobre** : il a été procédé au virement de crédit de l'article « dépenses imprévues » dans la section de fonctionnement du budget annexe cinéma 2019 à l'article 314 (prix) pour un montant de **500 €**.

- **Décision n°2019-38 du 18 octobre** : il a été signé les avenants n°1 et 2 (carrelages, sols souples et revêtements muraux) du marché de travaux pour la construction de la caserne de gendarmerie, avec l'entreprise MAGALHAES (Chanceaux – 37), pour un montant de - **1 555,32 €** (moins-value de l'avenant n°1) et **496 € HT** (plus-value de l'avenant n°2).
- **Décision n°2019-39 du 29 octobre** : il a été signé l'avenant n°2 au marché de travaux pour la construction de la caserne de gendarmerie avec les entreprises suivantes :
  - ✓ Lot 4 (couverture) : SARL LACROIX (Tigy -45) : - 1 449 € HT (*moins-value sur les travaux non réalisés de l'offre de base, modification de la couverture du local poubelles et réalisation de lucarnes*)
  - ✓ Lot 13 (électricité) : EIFFAGE (Blois-41) : 1 400,66 € HT (*projecteurs leds sur les portes des garages*)
- **Décision n°2019-40 du 29 octobre** : il a été signé l'avenant n°3 au marché de travaux pour la construction de la caserne de gendarmerie avec la société RAPAUD-DOSQUE (Salbris - 41), pour un montant de 3 839,35 € HT (*fourniture et pose de solivettes et de lambris en sous face du bâtiment*)
- **Arrêté n°2019-360 du 18 novembre** : suite au rejet des mandats n°1647 à 1652 et 1687 du 5 juin 2019 émis pour le paiement des prestations réalisées par la société CITEOS (dossier éclairage public), alors que les fonds communaux sont disponibles et suffisants et que toutes les pièces justificatives ont été fournies, il a été procédé à la réquisition du Comptable public pour le paiement des mandats pour un total de **48 305,26 € TTC**.
- **Décision n°2019-41 du 20 novembre** : il a été signé le marché public relatif à l'entretien des bâtiments communaux pour l'année 2020 avec la société l'ENTRETIEN (Saint Jean de la Ruelle – 45) pour un montant annuel de **24 727,56 € HT**.

## 2) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Lors de la vente d'un bien sur la commune, le notaire consulte la commune pour lui permettre d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial.

Après examen des déclarations, Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

n° DIA	DATE	N°	rue	usage	Section	Parcelle	superficie m <sup>2</sup>
66	12/09	103	rue Ernest Gaugiran	Non Bâti	AB	616	2 158
67	27/09	12	rue Joseph Petit	Bâti	AK	528-610	137
68	09/10	lot 28	La Saulnerie Extension	Non Bâti	AW AX	180-156 377	816
69	10/10	lot 7	La Saulnerie Extension	Non Bâti	AW	163-144	713
70	10/10	71	rue François Blache	Bâti	AV	31	2570
71	16/10	15 bis	rue du Baron Blanquet	Bâti	AH AI	693-695- 698-699- 702-703 830	10169
72	22/10	122 bis	rue Ernest Gaugiran	Bâti	AY	71	7274
73	24/10	37	rue de l'Allée Verte	Bâti	AK	138	215

<b>n° DIA</b>	<b>DATE</b>	<b>N°</b>	<b>rue</b>	<b>usage</b>	<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>superficie m<sup>2</sup></b>
74	29/10	16	rue des Genêts	Bâti	AI	404	505
75	05/11	lot 32	La Saulnerie Extension	Non Bâti	AW	184	745
76	30/10	27	rue Ernest Gaugiran	Bâti	AI	597	528
77	06/11	16	rue de l'Ile de France	Bâti	AW	55	620
78	07/11	31	rue des Genêts	Bâti	AX	66	462
79	14/11	46 et 48	rue de l'Egalité	Bâti	AH	253-254	840
80	20/11	16	rue des Saules	Bâti	BC	106	785
81	22/11		rue de Touraine	Non Bâti	AW	75	1 463
82	25/11	71	Avenue de l'Hôtel de Ville	Bâti	AK	804-807	412
83	26/11	18	Avenue de Vierzon	Bâti	AM	427	1797

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h05.

\*\*\*\*\*

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 02/12/2019.